

**Présidence et
Services
Centraux**

**Direction
Juridique
Statutaire &
Réglementaire**

**Service Vie
Institutionnelle**

N° **AS** /2017



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS,

Vu le code de l'éducation et notamment son Art. L. 712-2 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis ;

Vu l'élection de M. Emmanuel TRIC en qualité de Président de l'Université Nice Sophia Antipolis lors du Conseil d'Administration du 28 juin 2017,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Amélie BRUELLE aux fins de signer au nom du Président de l'Université Nice Sophia Antipolis, les actes, décisions ou documents relatifs à la passation des marchés publics de l'université Nice Sophia Antipolis exclusivement et conformément aux mentions portées au document ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'Université.

ARTICLE 4 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Nice Sophia Antipolis, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le **29 JUIN 2017**



Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,

Emmanuel TRIC

GRAND CHATEAU
28 AVENUE DE VALROSE
BP 2135
06 103 NICE CEDEX 2

Copies :

M. le Recteur, Chancelier des universités

M. le Directeur Général des Services

M. L'Agent Comptable

Mme la Directrice des Affaires Financières

Intéressée

UNIVERSITE DE NICE SOPHIA-ANTIPOLIS

Délégations de signature pour les marchés, accords-cadres et marchés subséquents DAF

Types de pièces
Pour la Passation
Registres de dépôt / Ouverture des plis
Demandes de complément des pièces de candidatures
Demandes de précisions lors de l'étude des offres
Mise en place de négociation, si prévue dans le règlement de consultation
Demandes de pièces de candidature lorsqu'un candidat est pressenti
Pour l'exécution et le suivi
Demande de statistiques ou d'information